

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°21 Décision concernant la Commission de classement des cadres locaux

n°21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 décembre 1929

Numéro JO
n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro
31 décembre 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 26 avril 1928, portant réorganisation des cadres locaux de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — La commission de classement dont la composition est fixée par l'article 9 de l'arrêté du 26 avril 1928 susvisé se réunira au cours de la première quinzaine de janvier, sur la convocation de son président, pour établir le tableau d'avancement des agents locaux pour l'année 1930.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac